

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclames. — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
Paris: 35 fr.
Trente mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 10 JUIN

Chronique générale.

LE GRELOT DE LANG-SON.

On a dit que les explications données par le lieutenant-colonel Herbingier sur la retraite de Lang-Son avaient satisfait le ministre de la guerre et que cet officier supérieur allait être promu colonel.

Cet on-dit a mis en mouvement toutes les langues opportunistes. Les clients de M. Ferry, ceux-là mêmes qui mangent aujourd'hui la sportule chez M. Brisson, mais n'attendent qu'un coup de sonnette pour aller repeupler l'antichambre de leur ancien patron, se plaignent amèrement de ce qu'ils nomment « la mollesse de M. Campon »; et — nous voulons croire que l'éduement fera justice de ce bruit — quelques-uns affirmaient avant-hier dans les couloirs du parlement que M. le ministre de la guerre semblait fléchir dans sa résolution première et que la formation d'un conseil d'enquête serait imminente.

Nous ne protesterons pas contre cette formation; nous ne regretterons même point que le vaillant et loyal officier comparaisse devant le conseil, certain que nous sommes à l'avance que cette comparaison ne servira qu'à établir qu'à Lang-Son, comme à Paris, comme au Mexique, il a fait non pas seulement son devoir, mais plus que son devoir.

Mais nous demanderons que l'enquête commencée soit poussée à fond. M. Ferry et ses clients ne seraient point fâchés de faire payer à notre armée et à ses chefs, si follement compromis par eux, les pots cassés de l'opportunisme. Or c'est là une pensée — M. Ferry nous permettra de lui emprunter ses expressions — c'est là une pensée « odieuse et inepte » qui exposerait les 303 à la risée publique.

Comment, tous les officiers, y compris le brave général de Négrier, auront déclaré

que c'était folie que d'aller à Lang-Son sans chemin de fer et auront annoncé à l'avance qu'il serait impossible de se maintenir dans cette place à peine armée, commandée de tous côtés par de hautes collines.

M. le ministre, bien douillettement emmaillotté dans sa robe de chambre, les pieds dans sa chancelière fourrée, aura télégraphié, sans tenir compte de ces avertissements: « Il faut absolument que vous occupiez Lang-Son ».

Et c'est pour avoir obéi à ces ordres que nos officiers seraient incriminés, et M. Ferry qui les a donnés ne serait même pas mis en cause!

Si omnipotente que soit la déesse Déraison dans les conseils de la République, nous nous plions à croire que ces thuriféraires n'oseront se moquer, à ce point, du sentiment public.

Ils ont attaché ce grelot de Lang-Son qui, hélas! a sonné un glas funèbre dans nombre de familles. Il faut que ce grelot ait son plein retentissement.

CONSEIL DES MINISTRES.

Le conseil s'est d'abord occupé de l'affaire du colonel Herbingier.

Celui-ci demande au ministre de la guerre une seconde enquête, afin que l'on puisse entendre contradictoirement les officiers qui ont pris part à la retraite de Lang-Son.

Les ministres ont jugé qu'il devait être fait droit à cette demande et ont décidé que cette enquête ne pouvait être faite qu'au Tonkin même, ou se trouvent encore les témoins qui peuvent établir sur qui retombe la responsabilité de cette déplorable affaire. Le ministre de la guerre donnera donc l'ordre au colonel Herbingier de retourner au Tonkin.

Les ministres se sont ensuite occupés de l'ordre du jour du général Boulanger. Dans le précédent conseil, les ministres se trouvaient en désaccord sur ce point, mais aujourd'hui ils approuvent à l'unanimité l'ordre du jour de cet officier général.

Le conseil a ensuite décidé la prochaine distribution du nouveau projet de budget

qui sera accompagné de tableaux indiquant l'état de la caisse des écoles et de la caisse des chemins vicinaux et l'évaluation du rendement probable de l'impôt douanier modifié par le vote des récentes lois sur le bétail et les céréales.

Ce projet est destiné à rectifier celui de M. Tirard dont le caractère ultra-fantaisiste a excité les inquiétudes ministérielles au point de vue de la discussion devant le Parlement. Certes, il est permis à un ministre républicain de frelater le budget, mais encore faut-il le faire avec une certaine adresse. Il est des bornes que la plus vulgaire habileté impose à la fraude. Tous les mastroquets falsificateurs ne se font pas prendre.

On a distribué aux députés un projet de loi ainsi conçu:

« Les députés qui ne prendront pas part à un scrutin public ne seront pas portés au Journal officiel comme retenus à une commission qui n'est pas réunie et ne siège pas. »

Ce projet, revêtu de nombreuses signatures de la droite surtout, a pour but de faire cesser le scandale de députés s'esquivant à l'heure d'un scrutin qui les embarrasse en se faisant inscrire au Journal officiel, au chapitre des abstentions, comme retenus à une commission qui en réalité ne s'est pas réunie. Elle répond donc à une pensée de moralité incontestable.

Il est inadmissible que le règlement puisse autoriser, même par son silence, les représentants de la nation à se soustraire à l'accomplissement de leur mandat et à se justifier ensuite au moyen d'une lâcheté. Mais, il faut vraiment que le parlementarisme républicain soit tombé bien bas pour qu'il soit nécessaire de prendre contre lui de semblables précautions.

ELECTIONS CONSERVATRICES.

M. Tortel, conservateur, a été élu membre

du conseil d'arrondissement pour le canton de Neuilly (Allier). Il a obtenu 739 voix, tandis que son concurrent républicain n'en a réuni que 400, malgré le haut patronage du conseiller général républicain, M. Vigne.

D'autre part, on écrit d'Arras, 8 juin:

« M. d'Hespel est élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Haubourdin par 3,940 voix sur 4,615 votants.

» C'est un nouveau et éclatant succès.

» Ses adversaires n'avaient pas osé présenter de candidat dans ce canton situé aux portes de Lille.

» Ils avaient organisé l'abstention et distribué des bulletins blancs.

» Malgré cette manœuvre, les conservateurs gagnent 500 voix sur le précédent scrutin. »

LA FÊTE-DIEU A PARIS

Dimanche, jour de la Fête-Dieu, les catholiques ont répondu à l'appel du vénérable archevêque de Paris et se sont associés aux prières expiatoires ordonnées, en réparation de la prise de possession impie de l'église patronale de Sainte-Geneviève.

Jamais, jour de Fête-Dieu, les églises n'ont été visitées par un aussi grand nombre de fidèles.

A Saint-Étienne-du-Mont, un reposoir avait été établi près du tombeau de la patronne de Paris.

Du matin au soir, une foule pieuse n'a cessé de défilier et de prier. A l'office du soir, des milliers de cierges brûlaient autour de la chaise de Sainte-Geneviève.

Il y avait un émouvant contraste entre la foule de fidèles qui assiégeait Saint-Étienne-du-Mont et les bandes de curieux indifférents ou d'ivrognes qui, défilant devant l'exposition Victor Hugo, gravissaient en désordre les escaliers du Panthéon, se disputaient les fleurs et s'arrachaient les débris de couronnes ou les poignées d'immortelles qui leur étaient jetés.

Tandis que les chrétiens suivaient le Saint-Sacrement, la populace athée s'attablait chez les marchands de vins de la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME DU MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

VI

UNE RÉVÉLATION (Suite)

Quand le récit fut achevé, Rose joignit les deux mains:

— Miséricorde! s'écria-t-elle, que j'ai donc bien fait de ramasser le médaillon et la lettre! Quand je pense que c'est moi qui serai cause qu'on retrouvera la vraie mère de ma chère petite Françoise! Voyez-vous, monsieur Georges, comme les desseins de la Providence sont étranges! se servir d'une pauvre femme comme moi pour châtier les coupables, sauver les innocents, et rendre une fille à sa mère!

— C'est pourtant vrai, dit Georges, souriant de l'émotion de la vieille servante.

— Eh bien, vous me croirez si vous voulez, monsieur Georges, mais je l'avais toujours pensé. Quand j'habillais et que je coiffais cette jeune fille,

avec sa fine taille et ses cheveux si doux et si longs, je me disais toujours que M^{lle} Françoise ne pouvait être la fille de M. et de M^{me} Jacobs.

— C'est vrai, Rose, reprit le jeune homme.

— Ah! si vous l'aviez mieux connue, monsieur Georges! si vous aviez su comme elle était bonne, distinguée, et si douce... si affectueuse... si reconnaissante des moindres soins... mais vous le saurez un jour, car quelque chose me dit que nous la retrouverons et qu'elle deviendra votre femme!...

A ce mot, qui traduisait pourtant un de ses rêves, Georges partit d'un franc éclat de rire et s'arrêta:

— Comme vous y allez, ma bonne Rose! s'écria-t-il. Vous parlez comme les romans, qui terminent tous les drames par un mariage. Si ma mère vous entendait, elle rirait de bon cœur.

— Pourquoi cela? reprit Rose un peu piquée. Si M^{lle} Françoise est une jeune fille de bonne famille, elle serait digne de vous.

— Je ne dis pas non, Rose, mais d'abord, M^{lle} Françoise est peut-être morte à l'heure qu'il est.

— Morte! s'écria la vieille fille en pâissant.

— Peut-être, reprit Georges; ceux qui ont volé M. Jacobs l'ont peut-être jetée dans la Loire pour l'empêcher de les dénoncer.

— Oh! que non, monsieur! les voleurs, aujourd'hui, ne sont pas si sots! Ils n'ont enlevé que l'argent, et celui qui a fait disparaître M^{lle} Fran-

çoise devait bien savoir qu'il n'avait point affaire à la fille d'un pharmacien.

— Dieu le veuille, ma chère Rose; mais gardez pour vous tout ce que vous savez et laissez-nous faire. Je pars demain pour Paris.

— Pour Paris, monsieur Georges?

— Oui; je vais rechercher cette demoiselle de la Joberie et j'espère la ramener dans quelques jours.

— La pauvre dame, si vous la trouvez, sera bien malheureuse...

— Sans doute, mais il faut espérer qu'après nous avoir fait retrouver la mère, Dieu nous fera trouver la fille.

— Que le ciel vous entende, monsieur Georges. En attendant, je suivrai votre conseil, et je rentrerai chez M. Jacobs.

— Je vous remercie, Rose, et je vous quitte ici. Je n'ai plus besoin, vous ayant rencontrée, d'aller en ville, et je tourne de ce côté...

— Du côté des Rochers, dit en riant la vieille fille. Allez-vous voir M. le comte d'Irun?

— Peut-être, ma bonne Rose. En tous cas, au revoir, et veillez avec soin.

VII

LES CARRIÈRES MYSTÉRIEUSES

Le jeune homme disparut à droite, dans un petit chemin parallèle à la Loire, qui suivait le sommet

des collines, derrière les moulins à vent. Georges marchait vite. Il avait hâte d'arriver à son but.

Une idée singulière avait traversé son esprit.

Il voulait visiter le château des Rochers, examiner s'il se pouvait, les fameux souterrains, et voir, au besoin, le comte d'Irun pour lui arracher la vérité. Il était poursuivi par le soupçon que le comte gardait Françoise dans quelque cachot.

Pendant une heure et demie il marcha, traversant les vignes, les champs et les villages. A la fin, il aperçut la vieille tour, couverte de lierre, et frémit.

Dans cette tour, peut-être, était cachée la jeune fille qu'il aimait.

Georges examina d'abord avec la plus scrupuleuse attention les environs.

Tout autour des rochers s'étendaient de larges carrières à ciel ouvert, desquelles on avait, pendant des siècles, extrait le tuffeau. Dans le fond, gisaient des flaques d'eau noirâtre. Sur les buttes formées par les débris et la poussière du tuf, croissaient de hautes épines qu'on ne taillait jamais et qui formaient d'impenétrables buissons.

— Séjour de malfaiteurs, s'il en fut jamais, pensait le jeune homme. Pour venir de si loin habiter un tel lieu, il faut avoir de sinistres projets ou vouloir cacher un passé criminel.

Georges tourna les buissons en écoutant la brise du soir qui, déjà, s'élevait de la Loire et courait à

montagne et reprenait en chœur des refrains bachiques en l'honneur de Victor Hugo.

PERTE D'UN NAVIRE DE GUERRE FRANÇAIS.

Un cyclone terrible s'est déchaîné dans le golfe d'Aden et a fait de grands dégâts à Obock.

Un navire français, le *Renard*, avait quitté Obock quelques heures auparavant; depuis on n'en a pas eu de nouvelles.

Le ministre de la marine a lancé des dépêches dans toutes les directions, invitant nos consuls et agents consulaires à faire surveiller avec grand soin le littoral de l'océan indien. En même temps, les navires français qui vont s'engager dans la mer des Indes ont été avisés de la situation.

Les investigations auxquelles se sont livrés les bâtiments de guerre anglais n'ont pas dépassé la côte arabique du golfe d'Aden. Il est possible que le *Renard* ait été forcé de prendre le large et de faire route soit sur la côte du Malabar, soit sur les Seychelles.

LE CHOLÉRA. — Au ministère de la marine, on s'occupe activement des mesures à prendre en vue d'éviter l'invasion possible d'une épidémie cholérique par nos différents ports.

Une commission va être nommée à cet effet.

AFFAIRES DE CHINE.

Tien-Tsin, 9 juin.

Les négociations viennent de faire un pas décisif. On s'attend à la conclusion du traité d'un jour à l'autre.

La Chine renonce définitivement à toutes relations politiques avec l'Annam et accepte toutes les conséquences du protectorat établi par la France.

Une lettre de Chine, adressée au *Monde*, assure que la paix négociée par M. de Freycinet serait une paix désastreuse. Ainsi la France restituerait intégralement à la Chine Kelung, dans l'île Formose, et les îles Pescadores; en outre, elle renoncerait à la possession intégrale du Tonkin, que lui concédait le protocole du 4 avril. « Ce serait le comble de l'humiliation », dit le correspondant, qui fait cette comparaison peu flatteuse pour notre honneur :

« Pendant que la noble France accepte tant d'ignominies, le Japon obtient, lui, sans coup férir, une belle indemnité de la Chine pour l'échouage de Séoul (Corée). C'est ce que chacun fait ressortir, en concluant à l'infériorité de la France sur le Japon ! »

Le Japon n'a pas d'élections à faire, et la République conclura une paix quelconque, persuadée que le suffrage universel n'y verra que du feu. Pourvu qu'on lui dise : La paix ! la République se figure qu'il n'en demandera pas plus long.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 juin.

Les Consolidés anglais arrivent en baisse de 1/4 à 99 5/16. Notre marché reste assez indifférent; il devine que l'Angleterre a plus besoin de calme que toutes les nations européennes réunies. Le 3 0/0 est à 82 10, l'amortissable à 83.45, le 4 1/2 0/0 à 110.10.

Le Crédit Foncier de France s'affirme d'une manière bienveillante et indiscutable à 1.360.

Ce titre qui a donné 60 fr. de revenu pour l'exercice 1884, donnera beaucoup plus à l'avenir, car les prêts hypothécaires augmentent chaque semaine. Il faut avoir perdu l'esprit pour emprunter hypothécairement ailleurs qu'au Crédit Foncier.

Les obligations du Crédit Foncier gagées par la propriété foncière? Est-il possible d'imaginer un meilleur placement? Non-seulement il est bon, mais encore il est accessible à tous.

Tout le monde peut acquiescer et payer une obligation du Crédit Foncier, puisqu'il suffit pour cela, d'économiser cinq sous par jour.

On conseille d'acheter des actions du Crédit Mobilier. La hausse peut se décider d'un jour à l'autre.

La Société Générale est fermement tenue. Ce titre est une valeur de portefeuille et non une valeur de jeu et de spéculation.

Il en est de même de l'obligation Est-Algérien qui avant peu atteindra le même cours que les obligations similaires des grandes Compagnies de chemins de fer, offrant le même intérêt et les mêmes garanties.

Le Rio-Tinto est très-demandé.

Les actions des Chemins de fer français sont en hausse. On cote: l'Est à 787.50, le Midi à 1.185, le Nord à 1.670, l'Orléans à 1.335, l'Ouest à 845.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Une période d'orages a commencé dimanche soir, et depuis lors nous avons eu chaque jour des averse torrentielles.

Avant-hier, une véritable trombe d'eau s'est abattue sur Doué, causant dans la campagne de sérieux dommages; hier, même torrent. Ces nuées jusque ici ont épargné Saumur; s'il tombe quelques averse, elles sont loin d'être aussi abondantes que celles qui s'abattaient autour de nous.

Loudun, hier, n'a pas été épargné; vers deux heures, toutes les rues étaient transformées en torrents, et dans la campagne bien des pièces de terre disparaissaient sous l'eau qui ne trouvait pas un écoulement assez rapide.

On ne signale pas de grêle.

SOCIÉTÉ DE TOPOGRAPHIE DE FRANCE.

SECTION DE SAUMUR.

Saumur, le 9 juin 1885.

Le Membre de la Société de Topographie de France, Président de la Section de Saumur, « Topographes Saumurois », à M. le Rédacteur en chef de l'*Echo Saumurois*.

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'ai lu dans le numéro du journal, d'hier soir, la lettre de M. le curé de Nantilly. Je lui réponds par ce même courrier, prenant seul et à ma charge personnelle la responsabilité de l'accusation portée contre les

deux professeurs de topographie visés dans ladite lettre.

Je regrette que M. le curé de Nantilly n'ait pas jugé à propos de me demander des renseignements préalables. Au lieu d'écrire dans un journal pour lancer un blâme public contre ceux qui se dévouent entièrement dans l'intérêt de l'instruction des jeunes gens, peut-être, après explications, eût-il pu reconnaître qu'au lieu de reproches qui ne nous sont guère ménagés depuis quelque temps, méritons-nous recevoir au contraire quelques remerciements pour la peine et le mal que nous nous donnons.

Nos cours sont ouverts à tous, sans distinction d'opinion politique. Nous n'avons aucunes couleurs autres que les couleurs nationales et toute parole politique ou religieuse est absolument interdite. Nous sommes Français et nous travaillons « pour la Patrie ».

Telle est notre devise, car nous nous souvenons et voulons que les jeunes apprennent de bonne heure à se souvenir pour l'apprendre eux-mêmes aux plus jeunes, que nous avons, nous Français, à laver, jusqu'à disparition complète, la souillure laissée sur notre territoire par les Allemands en 1870-71.

Veillez me croire, Monsieur le Rédacteur en chef, votre dévoué serviteur.

G. DOUSSAIN.

Les Tramways Saumurois

Mon cher Directeur,

S'il ne faut jamais se laisser entraîner par un enthousiasme sans réflexion, c'est dans les questions d'argent surtout où il convient d'apporter immensément de prudence et de circonspection. Aussi vais-je me borner à exposer aux lecteurs de l'*Echo* de simples faits, mais aussi certains qu'ils me semblent complets, touchant les avantages du tramway de Fontevault. J'essaierai de les faire toucher du doigt aux esprits non prévenus: ce sera ma seule réponse à l'habitant des côtes, qui a cru devoir m'envoyer quelques gouttes d'une eau bénite un peu douteuse.

Les tramways ayant pour but de modifier, par un progrès incessant, les mœurs et les habitudes d'un pays au profit de ses intérêts généraux, on ne pourra y réussir que par un bon marché réel et constant. Ainsi pour les trafics, comme pour les voyageurs.

Il faut donc, dans l'espace, que toutes les marchandises de la côte de Montsoreau soient transportées désormais à la gare d'Orléans à des prix inférieurs au coût actuel, et que les voyageurs sur Saumur trouvent également des avantages pécuniaires considérables sur les prix qu'ils paient actuellement.

Or, voici justement ce qui va se présenter avec les tarifs du tramway, je dis les tarifs autorisés, mais que la Compagnie a le droit d'abaisser encore.

De tous les points de la ligne, l'avantage des prix du tramway sera de 40 à 50 0/0 pour les marchandises, et de 100 0/0 pour les voyageurs. C'est-à-dire que ceux-ci jouiront du bénéfice de l'aller et retour pour la

dépense que leur occasionne aujourd'hui un aller simple.

Ajoutez à ce premier bénéfice celui du temps (*times is money*); il est évident, par exemple, que l'on part de Fontevault pour cette ville vers midi, et que l'on n'en repart qu'après 5 heures pour ne rentrer cependant à Fontevault que sur les 8 heures. Avec le tramway, au contraire, on pourra faire le trajet de l'aller et retour en 3 ou 4 heures, au lieu des 10 à 11 heures d'aujourd'hui.

Voilà donc déjà deux beaux bénéfices, n'est-ce pas, et néanmoins il convient d'en porter en compte un troisième, celui de la dépense, que l'on fait évidemment beaucoup plus élevée en route ou à Saumur, avec les moyens actuels de locomotion, qu'il ne sera jamais fait par le tramway qui ne s'arrêtera point aux bouchons du chemin, au grand plaisir des bonnes ménagères et de la cuisine de la famille.

Cette économie d'argent et de temps, c'est l'avenir des tramways; et voilà pourquoi le tramway de Fontevault surtout enrichira la Compagnie, là où se ruinent aujourd'hui les entrepreneurs publics, qui ne sont point susceptibles d'un service complet et régulier, et qui n'ont point d'ailleurs à leur actif le service de la maison centrale, qui seul suffirait presque pour assurer le bénéfice du tramway.

Un autre avantage bien considérable ressortira encore du confortable des tramways, en tout temps, et de leur marche prompte et régulière: celui de multiplier au-delà de toute mesure le nombre des gens, qui ne voyagent pas aujourd'hui parce qu'un voyage souvent est presque impossible, ou coûteux, et qui se feront un plaisir de prendre le tramway demain, parce qu'il sera économique et rapide. On en verra bientôt les fruits, et principalement à Montsoreau, Candee et Fontevault. Je ne voudrais point siffler, avec le Directeur du tramway du Mans, que si 100 voyageurs vont visiter l'une de ces localités pendant une année, le nombre en sera porté à 10,000 pour le même espace de temps, mais bientôt on se trouvera certainement en présence d'un nombre dépassant 4,000. Je tiens le pari contre qui voudra, même pour la prochaine année 1886, et en cela je ne fais point d'enthousiasme, quoi qu'en puisse penser et dire mon contradicteur du coteau, mais un simple calcul, basé sur ce fait de tous les jours, que les distances de points extrêmes se trouvent rapprochées de toute l'économie que les tramways apportent.

Cause entendue, cause gagnée; et je crois que personne n'est assez simple pour ne point comprendre ces chiffres et ces faits. Je signe donc sans le moindre entrainement, contre lequel d'ailleurs ne s'élèverait que trop l'âge privilégié du concitoys.

PAUL PROUVAZ.

Dans la séance de lundi, ainsi que nous l'avons dit hier, la Chambre des députés a adopté, à une majorité de plus de cent voix, le projet de loi sur le scrutin de liste.

travers les sapins.

A la fin, le jeune homme, craignant de perdre tout son temps en de vaines recherches, et prenant, selon l'expression locale, son courage à deux mains, pénétra dans l'étroite avenue qui serpentait dans les buissons, et vint sonner à la porte.

Une voix cria de loin :

— On y va!

M. d'Elvoy reconnut la voix du jardinier.

Baptiste, en effet, vint ouvrir et recula de surprise en apercevant le visiteur.

— Monsieur d'Elvoy! murmura-t-il, en ôtant sa casquette.

— Moi-même, reprit allègrement le jeune homme. M. le comte d'Irun est-il chez lui?

— Non, monsieur, mais il ne tardera pas à revenir.

— C'est bien; je vais entrer et l'attendre.

— Vous avez donc à lui parler? reprit insidieusement Baptiste.

— Assurément.

— Si monsieur d'Elvoy veut attendre au salon?

— Non! non! je vais me promener ici même.

Le jardinier fit une grimace qui n'échappa pas à l'œil clairvoyant du jeune homme.

— Je vais montrer à monsieur d'Elvoy les écuries de M. le comte, dit Baptiste.

— Volentiers, répondit Georges, qui ne crut pas devoir mettre le domestique en défiance.

Baptiste entra aussitôt dans les écuries et fit admirer à Georges deux magnifiques chevaux normands que le comte montait chaque jour.

— Votre maître n'est donc pas à cheval aujourd'hui? demanda M. d'Elvoy.

— Non, monsieur, il est allé à pied faire une promenade aux environs.

— C'est bien. Maintenant, voyons votre potager.

Le jardinier, de plus en plus surpris de l'attitude de Georges, le conduisit dans ses carrés d'asperges et de choux, lui faisant voir ses légumes, insistant sur la beauté des uns, la force des autres, et entrant dans mille détails que le jeune homme n'écoutait que d'une oreille distraite.

Quand il eut fini, Georges reprit.

— On dit que vous avez ici des souterrains magnifiques, des caves fort curieuses... peut-on les visiter?

Le jardinier tressaillit :

— Oh! monsieur, fit-il, nos prétendus souterrains ne sont que de petites caves... il n'y a rien de curieux.

— C'est égal; je serais enchanté de les voir.

— Oh! ce n'est pas la peine, monsieur...

— Mais si. J'y tiens beaucoup, au contraire, à cause des légendes qui courent dans le pays depuis longtemps.

Baptiste paraissait de plus en plus embarrassé, et cherchait, en tournant une haie, à rentrer au

logis.

— Je ne sais, dit-il, si M. le comte permettrait... j'aurais peur d'être grondé...

— Vous voyez bien, reprit le jeune homme en insistant, que vos souterrains sont curieux... Pourquoi ne voulez-vous pas me les montrer?

— Ma foi, monsieur, dit brièvement Baptiste, je ne veux pas vous les faire voir tout seul. Vous demandez à M. le comte...

Tout à coup, derrière la haie, une forte voix cria :

— Es-tu fou, Baptiste? Pourquoi ne veux-tu pas montrer nos caves à M. d'Elvoy?

En achevant ces mots, le comte apparut.

Georges avait tressailli de la tête aux pieds, mais il reprit vite contenance, et salua, avec une grâce mêlée de réserve, l'hôte du château des Rochers.

Il évita toutefois de serrer la main que lui tendait le comte. Celui-ci remarqua le mouvement du jeune homme et se pinça les lèvres avec colère.

— Je suis très-heureux de vous recevoir en mon modeste logis, dit-il au jeune homme, avec une certaine ironie dans la voix. Et puisque vous désirez si vivement visiter nos fameux souterrains, nous allons de suite nous y rendre; j'aurai le plaisir de vous guider.

— Très-volentiers, répondit le jeune homme.

Le comte, aussitôt, fit signe à Baptiste, qui courut chercher des bougies.

Un instant après, les trois hommes entraient par

une porte basse dans une étroite galerie creusée dans le tuf de la colline et tournait sans cesse elle-même en descendant. L'obscurité devenait profonde. On alluma trois bougies.

Bientôt, l'étroit corridor s'élargit.

— Voici la première carrière, dit le comte.

Descendez ces marches avec moi, monsieur d'Elvoy.

Georges descendit une vingtaine de marches taillées grossièrement dans la pierre, et se trouva au milieu d'une vaste grotte, dont la voûte était soutenue par d'énormes piliers de tuffeau.

Laissés à cette intention par ceux qui avaient exploité la carrière.

La lumière des bougies se reflétant sur les parois humides et jaunâtres donnait à l'œil un remarquable spectacle.

— C'est un beau travail, dit le comte, et ces carrières ont été creusées par des hommes de temps où l'on construisait les splendides églises de Candee, de Montsoreau, de Saint-Germain, de Vienne et des environs.

— C'est admirable, répondit Georges. Mais cette carrière est-elle seule?...

— Non, certes, reprit le comte. Il y a plusieurs carrières successives. Il faut maintenant visiter cette autre galerie et la suivre un certain temps.

(A suivre.)

Ch. SAINT-MARCEL.

qu'il était sorti des dernières délibérations du Sénat.

Voici donc une question définitivement tranchée : les prochaines élections générales auront lieu au scrutin de liste dans chaque département.

Le département de Maine-et-Loire sera appelé à élire huit députés au lieu de sept que lui donnait le scrutin d'arrondissement. Puisse le nouveau système, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, délivrer enfin la France de cette majorité incapable, intolérante, passionnée, qui fait si peu d'honneur au parti républicain lui-même, et qui a véritablement rabaisé la représentation nationale à un niveau jusqu'alors inconnu dans les Chambres françaises.

L'orage de dimanche 7 juin DANS LA VIENNE.

L'orage qui a éclaté dimanche soir nous a apporté un peu de fraîcheur ; malheureusement, il a fait des ravages considérables dans plusieurs communes de la Vienne. Le canton de Saint-Julien-l'Arç a été particulièrement éprouvé.

Dans la commune de la Chapelle-Moulière, vers onze heures, toutes les espérances des habitants de cette commune si laborieuse ont été détruites en quelques minutes. Il ne reste plus rien où la grêle a passé. Les récoltes en fruits, blés, raisins, foin, etc., complètement anéanties, les arbres déracinés ou tordus, les toits de quelques maisons ou granges emportés au loin, tel est le spectacle désolant auquel a assisté lundi matin la population de la Chapelle-Moulière.

Pas une vitre en évidence n'a résisté ; les murs sont criblés, on dirait qu'ils ont été mitraillés. Les grêlons étaient gros comme des noix et on en a même vu gros comme des œufs.

Les habitants de la Chapelle-Moulière sont dans la désolation ; la plupart ne récolteront pas un boisseau de grain ni un litre de vin.

A Liniers, la toiture d'une maison a été transportée à 50 mètres ; les murs des habitations ont été décrépis par la grêle. Plusieurs personnes ont été grièvement blessées par les grêlons.

Le même orage a dévasté une partie des communes de Bonnes, Jardres, Tercé et Saint-Julien. Les routes sont complètement jonchées d'arbres arrachés ou brisés.

Dans le canton de Vouneuil-sur-Vienne, la commune de Bonneuil-sur-Vienne, elle aussi, a été ravagée par le fléau. En moins d'une heure, dimanche soir, vers onze heures, toutes les vitres ont été brisées par des grêlons pesant de 400 à 200 grammes. Plus de 400 arbres ont été arrachés par la tempête. Toutes les récoltes sont complètement perdues. Les habitants éprouvent un profond chagrin.

Un char-à-bancs, dans lequel se trouvait un homme revenant de l'assemblée de Vouneuil-sur-Vienne avec ses enfants, a été renversé par la tempête, et les voyageurs ont reçu des contusions assez graves.

Il est impossible d'évaluer les pertes ; elles sont considérables. Il y a au moins pour 2.000 francs de carreaux cassés.

Les serres de M^{me} la baronne de Champchevrier ont beaucoup souffert.

Les communes de Montoiron et de Prinçay ont été très éprouvées.

À Aailles, beaucoup de chênes et de peupliers ont été foudroyés ; 230 noyers ont été arrachés par la tourmente et la toiture de l'église enlevée.

LOCHES.
La procession générale du Saint-Sacrement, composée des paroisses de Loches et de Beaulieu, a eu lieu dimanche matin au milieu d'une affluence considérable de fidèles.

Sur tout son parcours, le Saint-Sacrement a reçu les hommages respectueux de la foule.

La plupart des rues étaient jonchées de fleurs, deux magnifiques reposoirs avaient été dressés l'un sur le mail Drouin et l'autre dans le superbe jardin de M. de Marçay, le plus ravissant coup d'œil par la profusion de verdure et de fleurs qui la déco-

Le cortège, parti à 9 heures de l'église Saint-Antoine, est rentré à midi, favorisé durant son parcours par un temps splendide.

TOURS.

On annonce, à Tours, la mort de M. Houssard, ancien député et sénateur conservateur, conseiller général pour le canton de Neuillé-Pont-Pierre. M. Houssard était âgé de 71 ans.

A partir du 4^{er} juin, l'ÉPICERIE CENTRALE a mis en vente de la glace à rafraîchir à 40 c. le 1/2 kil. ; sa nouvelle organisation pour la livraison à domicile lui permettra d'expédier immédiatement les ordres qui lui seront confiés.

Faits divers.

LES ORAGES. — On télégraphie d'Auxerre, 6 juin :

« Un formidable orage vient d'éclater ici, qui a causé les plus grands dégâts dans plusieurs localités du département et jusque dans le département de l'Aube.

« On cite comme la plus maltraitée la commune de Vallières, où les seigles, les froments et les fourrages semblent être débarrassés de leurs récoltes.

« Les habitants de ces contrées, dont la plupart ne sont pas assurés, sont dans la désolation. Les arbres fruitiers et les vignes sont comme au cœur de l'hiver.

« On a constaté que les grêlons par leur grosseur pouvaient bien peser 4 à 500 grammes. Aussi le gibier qui n'a pu s'abriter a été massacré. Les cultivateurs ramassent des lièvres qui ont été affreusement mutilés par cette avalanche de grêle.

« La violence de cet orage a été terrible. Plusieurs personnes qui se trouvaient à leur travail au milieu des champs et qui n'ont pu trouver d'abri, ont été blessées grièvement.

« On cite, pour donner une idée de la force du fléau, que dans certains endroits l'écorce des arbres a été en partie enlevée. »

Variétés.

LA BARBE DU SAPEUR PAMPHILE

Elle est célèbre au 70^e de ligne, la barbe du sapeur Pamphile.

Ce pauvre Pamphile ! il est mort l'an dernier, mais nous ne l'oublierons jamais. La barbe du sapeur forme une des légendes du régiment, et les soldats la racontent aux conscrits, le soir, à la chambre !

C'est pendant la guerre de Crimée, en 1855, que Pamphile commença à laisser pousser sa barbe. Il avait vingt ans alors, et promettait déjà de devenir un bon soldat. On ne lui connaissait qu'un défaut : en qualité de méridional, il ne souffrait aucune critique, s'enflammait à la moindre objection, et n'admettait pas qu'aucun obstacle pût arrêter l'armée française. Quelques jours après la bataille de l'Alma, un sergent ayant dit que Sébastopol ne serait pas facilement pris, Pamphile s'emporta, déclara qu'avant trois mois la guerre serait terminée et jura qu'il ne se raserait pas avant l'assaut. Il tint parole, mais la guerre dura près de deux ans, et le jour où il put enfin s'élanter hors des tranchées, sur la tour Malakoff, brandissant sa hache et roulant des yeux féroces, Pamphile avait déjà une barbe étonnante, qui s'étalait sur sa poitrine et faisait peur aux Cosaques.

Le colonel avait remarqué cette barbe qui s'agitait comme un noir drapeau, sur la tour. Pamphile fut décoré sur le champ de bataille, et, le jour de la rentrée triomphale à Paris, sur les Champs-Élysées, les petits enfants, enthousiasmés, montraient du doigt à leurs parents le magnifique sapeur dont la longue barbe cachait à demi la croix, et qui marchait rayonnant, la hache luisante, à la tête de son régiment !

Pamphile, les sept ans de service écoulés, ne put se résigner à quitter l'armée. Il resta au 70^e de ligne, comme un vieux serviteur qui ne peut quitter la famille où il a longtemps vécu. A partir de cette époque, les officiers, connaissant son dévouement et son esprit de discipline, devinrent plus familiers

avec lui. On l'appelait *Pamphile* tout court, et quand on passait près de lui, on lui parlait de sa barbe, qui était devenue gigantesque, énorme, proverbiale, et faisait l'orgueil du régiment. Pamphile la soignait avec un soin extrême, et, les jours de revue, la rejetait crânement sur ses deux épaules. Tous les officiers la connaissaient, et quand un général inspecteur s'étonnait à l'aspect de ce singulier ornement, on lui disait : « C'est Pamphile ! » et le général passait en souriant.

En 1870, Pamphile achevait son second congé ! La guerre allait être déclarée. Le colonel traversant seul, un matin, la cour de la caserne, rencontra le vieux sapeur.

— Eh bien ! Pamphile, tu nous restes ?

— Oh ! mon colonel...

— Nous allons à Berlin, mon brave ! Il faut bien que les Prussiens voient la barbe de Pamphile !

Le colonel disparut, sans se douter de l'impression que ses paroles avaient produite sur le sapeur : Pamphile resta et fit la campagne.

Hélas ! il n'alla pas à Berlin, mais il se battit comme un lion. Sa fureur contre les Prussiens était extrême. Son tempérament languedocien n'admettait pas la défaite, sa rage l'entraînait à des folies de bravoure qu'il faillit une fois payer de sa vie.

C'était, si je ne me trompe, à la fin de décembre 1870, dans un petit village près de Besançon. On se battait tous les jours, aux avant-postes. Les populations vivaient dans la terreur. Un soir, Pamphile, revenant au camp, entend des cris de détresse. Il court, traverse quelques champs, saute une haie élevée et tombe sur quatre Bava-rois qui tenaient à la gorge un riche bourgeois et se disposaient à le voler ou à le tuer. La chute subite du sapeur les terrifia. Cette barbe énorme, tombant comme du ciel, et cette tête de bandit des Cévennes les épouvantèrent, sans doute, et ils disparurent de tous côtés. Pamphile ne put qu'en toucher un de sa hache à la joue droite. Le bourgeois délivré remercia vivement son sauveur et se hâta de regagner son logis.

Quinze jours après, la chance avait tourné. Pamphile fut fait prisonnier et emmené dans un bourg voisin que l'ennemi occupait. Les premières figures qu'il rencontra dans la rue furent celles des quatre Bava-rois. Celui qu'il avait touché, et qui portait encore un bandeau, le reconnut, s'approcha de lui et, dans un moment de colère, lui tira violemment la barbe. Pamphile, hors de lui, se retourna, saisit son adversaire à la gorge et lui asséna un tel coup de poing sur la tête, qu'il se renversa évanoui au milieu de la rue. Aussitôt saisi et mis aux fers, Pamphile passa devant un conseil de guerre que son attitude hautaine irrita : le pauvre sapeur fut condamné à mort.

Il devait être fusillé le lendemain. On l'avait enfermé, pour cette dernière nuit, avec ses compagnons de captivité, dans une maison isolée. Vers quatre heures du matin, un bourgeois muni d'un *laissez-passer* pénétra dans la maison et parvint jusqu'à Pamphile, qui reconnut aussitôt le personnage qu'il avait délivré quinze jours auparavant. Celui-ci sortit aussitôt une paire de ciseaux qu'il avait cachés dans la doublure de son long manteau et dit à Pamphile de couper rapidement sa barbe.

Pamphile hésita, dit-on ! il mit un instant en balance sa barbe et sa vie. Mais le devoir l'emporta. Le vieux soldat pensa qu'il se devait à sa famille et à sa patrie. En un clin-d'œil, la belle barbe qui avait grandi avec les gloires de la France fut coupée et jetée en un coin. Ce fut un changement à vue ! Pamphile sans barbe rajeunissait de vingt ans ! Son mystérieux sauveur lui remit son *laissez-passer*, le couvrit de son manteau, l'accompagna jusqu'à la porte et disparut dans la nuit. Quand Pamphile, au moment de sortir, se retourna pour adresser un signe d'adieu à ses camarades de prison, il y eut, en dépit des circonstances, un éclat de rire étouffé, tant était comique et comme humiliée la pauvre tête rasée du sapeur !

À six heures, le peloton d'exécution chercha vainement Pamphile. Il ne trouva que les prisonniers ordinaires, et c'est depuis lors qu'au 70^e on fait croire aux recrues que le sapeur Pamphile avait une barbe magique qu'il arrachait et replantait à volonté, soit pour échapper à l'ennemi, soit pour le mettre en fuite.

Et nombre de conscrits racontent la légende avec conviction !

(*Courrier de la Vendée.*)

Par suite d'un traité passé avec une des premières maisons de Paris, nous sommes en mesure de fournir à nos lecteurs la MAGNIFIQUE GRAVURE SUR ACIER AU BURIN, intitulée :

LA VIERGE AUX BALANCES
CHEF-D'ŒUVRE du grand peintre Léonard DE VINCI, dont le tableau est exposé au musée du Louvre.

Cette belle estampe artistique, gravée par Garnier, a coûté 40.000 fr. de gravure. C'est dire qu'elle est d'un fini et d'une exécution irréprochable.

Les épreuves se vendent 20 fr. dans le commerce. Par faveur exceptionnelle, elles seront délivrées à nos lecteurs, dans nos bureaux, contre versement de 2 fr. 50 seulement.

Franco, en colis postal : 3 fr. 25.

VICTOR HUGO. — Œuvres complètes, édition définitive Heitzel-Quantin ne varié, comprenant 46 volumes in-8°. Prix : 345 fr., payables 15 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

La 32^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

L'auteur y continue l'étude de la *Hesse-Nassau* par celle plus spéciale des districts de Cassel et de Wiesbaden.

Outre un plan de Francfort-sur-le-Main, quatre gravures ornent le texte : une vue générale de Francfort-sur-le-Main, la place Frédéric à Cassel, le parc de Wilhelmshöhe et une vue générale de Wiesbaden.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 6 juin 1885.

Chronique parisienne : Le Salon. — Les récompenses, par Jean Hicks.

A Menzel, 2 gravures, par Paul D.

Les funérailles de Victor Hugo, par A. de Bonville.

Bijoux habiles, 4 gravures, par Fernand Hue.

En Pays scandinave (suite), par R. de Souhesmes.

Morturi ou l'agonie d'une race (suite), par J.-J. Kraszewski.

Bibliographie.

Sphinxiana.

Abonnement : Un an, 14 fr.

Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

UNE COMMUNICATION INTÉRESSANTE

Les nombreuses personnes qui font usage de la *Lotion régénératrice de Dr Saïdi* apprendront avec plaisir l'opinion du D^r R..., le célèbre professeur : « C'est la seule préparation, nous écrit-il, qui soit digne de l'approbation du corps médical. On peut l'employer sans danger et avec grand succès pour enlever les pellicules, arrêter la chute des cheveux. C'est le seul remède contre la calvitie. »

Rappelons à ce sujet que ce précieux produit, dont le prix est de 5 francs le flacon, se trouve à Saumur, chez M. Pichard-Roseau, parfumeur, 47, rue Nationale.

Procurons aux autres les bienfaits que nous avons éprouvés. — *Aux Grands-Prés, par Bains, le 30 avril 1884.* — Monsieur Fanyau, pharmacien à Lille. Je viens vous remercier pour votre *Tisane Américaine des Shakers* que ma mère a employée avec succès pour des rhumatismes dont elle était atteinte depuis longtemps. J'ai ressenti moi-même les bons effets de votre *Tisane* que j'ai employée pour combattre des troubles de l'estomac qui m'occasionnaient de fréquentes migraines et un mauvais goût dans la bouche. J'ai résolu de publier ce fameux remède, c'est pourquoi je vous prie de m'envoyer quelques brochures que je remettrai à mes parents et amis, afin de leur faire connaître le remède le plus efficace contre toutes ces maladies si répandues dans les campagnes. Recevez, etc. J. Diollez. (Prix 4 fr. 50 la bouteille.) Lisez la brochure explicative qui est distribuée gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les exès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{ie}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ie}.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE MILSONNEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Milsonneau-Rochelle, ancien mercier à Saumur, sont invités à se présenter, munis de leurs titres, le samedi 13 juin 1885, à une heure du soir, rue des Basses-Perrières, n° 10, chez M. Doussain, syndic de ladite faillite, à l'effet de recevoir un nouveau dividende de 20 0/0.

(514) Le Greffier, GAUTIER.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, Et de M^e FOUCHÉ, notaire à St-Georges-des-Sept-Voies.

VENTE

Sur baisse de mise à prix

En un seul lot,

DE

BIENS DE MINEUR

Consistant en :

UNE

Maison d'habitation

AVEC DÉPENDANCES

DEUX

MOULINS A VENT

Terres, Vignes et Bois

Le tout situé communes de Grezillé et de Saint-Georges-des-Sept-Voies,

Dépendant de la succession de M. PRIOU-DEMEURE.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, le MARDI 30 JUIN 1885, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution de deux jugements sur requête, rendus par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le premier le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, homologuant une délibération du conseil de famille du mineur Georges-Jean-Joseph Priou, ci-après nommé, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Gennes, le deux janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, le second le six juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, lesdits jugements enregistrés ;

Aux requêtes, poursuite et diligence de M^{me} Anne-Marie-Mathilde Demeure, veuve de M. Jean-Séraphin Priou, demeurant à Grezillé,

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur Georges-Jean-Joseph, issu de son mariage, avec le feu sieur Jean-Séraphin Priou,

Ayant M^e LE RAY pour avoué ; En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Urbain Priou-Cailleau, pris en qualité de subrogé tuteur du mineur Priou, sus-nommé,

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, commis à cet effet, à la vente des immeubles ci-dessous, dépendant de la succession de M. Priou-Demeure, en un seul lot, sur la mise à prix ci-après.

Commune de Grezillé.

I

1° Une maison et dépendances, au Sablon, cour, cave, verger, terre et vignes, le tout en un seul tenant, porté au plan cadastral sous les numéros 9, 10, 11, 12, 13, 18 et 19, section B, pour une contenance de six hectares soixante-dix ares quatre-vingts centiares, ci... 6 70 80

2° Le Clos-du-Bourgneuf, terre, d'une contenance de trois ares soixante-dix centiares, porté au plan cadastral sous le numéro 120 de la section B, joignant au levant un chemin d'exploitation, au

nord on chemin, ci... » 3 70

3° La Pièce-de-la-Noue, friche, d'une contenance de soixante-seize ares, portée au plan cadastral sous le numéro 354 de la section B, joignant au levant et au midi des chemins, ci... » 76 »

4° Un hectare quatre-vingt-dix-sept ares cinquante centiares de terres et vignes, à Chantemerle, compris au plan cadastral sous les numéros 388 et 389 de la section B, joignant au midi un chemin, au levant un chemin, ci... » 1 97 50

Total de la contenance : neuf hectares quarante-huit ares, ci... » 9 48 »

II

1° Un moulin à vent, situé au Moulin-Tracas, maison, cour, bois, terres et vignes, d'une contenance de deux hectares onze ares soixante-dix centiares, le tout porté au plan cadastral sous les numéros 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230 et 231 de la section B, joignant au levant un chemin d'exploitation, au midi M^{me} veuve Bardillon, ci... » 2 11 70

2° Une cave, au Bourgneuf, comprise au plan cadastral sous le numéro 89 de la section B, pour une contenance de cinquante centiares, ci... » 50

3° Vingt-un ares trente centiares de terre, au Vivier, compris au plan cadastral sous le numéro 196 de la section B, ci... » 21 30

4° Dix-huit ares cinquante centiares de terre, au même lieu, joignant au levant et au midi des chemins, compris au plan cadastral sous le numéro 201 de la section B, ci... » 18 50

5° Treize ares cinquante centiares de terre, au Moulin-Tracas, joignant au nord Joseph Moreau, au midi héritiers Soulat, compris au plan cadastral sous le numéro 316 de la section B, ci... » 13 50

6° Sept ares vingt centiares de terre, au même lieu, joignant au nord héritiers Decosse, au midi Priou, Jacques, compris au plan cadastral sous le n° 317 de la section B, ci... » 7 20

7° Vingt-trois ares cinquante centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Priou, Jacques, au midi Chaunière, compris au plan cadastral sous le n° 319 de la section B, ci... » 23 50

8° Dix-sept ares dix centiares de terres et vignes, au même lieu, joignant au nord Priou, Jacques, au midi Chaunière, compris au plan cadastral sous les n° 321 et 322 de la section B, ci... » 17 10

9° La Friche-à-Jannelon, bois, compris au plan cadastral sous le n° 347 de la section B, pour une contenance de trente-trois ares, ci... » 33 »

10° Quatre ares quarante centiares de bois, à la Rioussé, compris au plan cadastral sous le n° 349 de la section B, ci... » 4 40

11° Sept ares soixante centiares de bois, au même lieu, compris au plan cadastral sous le n° 351 de la section B, ci... » 7 60

12° Cinquante-six ares cinquante-cinq centiares de vigne, à la Bette-de-la-Fosse, joignant au nord l'article ci-dessus, au levant M. Priou-Cailleau et autres, compris au plan cadastral sous les n° 333, 334 de la section A, ci... » 56 55

13° Un moulin à vent au Moulin-de-la-Fosse, avec maison, cave, cour, terres et vignes, joignant au nord M. Godard, au midi l'article ci-dessus, le tout compris au plan cadastral sous les n° 338 bis, 339, 340, 341, 342 et 343 de la section A, pour une contenance de trente-six ares trente-cinq centiares, ci... » 35

14° Quatre-vingt-dix ares de vigne, au Moulin-de-la-Fosse, joignant au nord un chemin, au levant le chemin du Moulin, compris au plan cadastral sous les n° 344, 344 bis, de la section A, ci... » 90 »

15° Trente et un ares trente-cinq centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord un sentier, au levant les demoiselles Aubineau, compris au plan cadastral sous le n° 346 bis de la section A, ci... » 31 35

16° Huit ares soixante centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord un sentier, au levant les Institueuses de Grezillé, compris au plan cadastral sous les numéros 350 et 351 de la section A, ci... » 8 60

17° Vingt-huit ares quarante centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord l'article 14 ci-dessus et au levant l'article 12 également sus-énoncé, compris au plan cadastral sous le numéro 353 de la section A, ci... » 28 40

18° Huit ares cinquante centiares de vigne, au même lieu, compris au plan cadastral sous le numéro 401 de la section A, ci... » 8 50

Total de la contenance : six hectares dix-huit ares cinq centiares, ci... » 6 18 05

III

1° Quatorze ares cinquante centiares de terre, aux Terres-d'Alligny, joignant au levant veuve Berthault, au midi un chemin, compris au plan cadastral sous le numéro 225 de la section A, ci... » 14 50

2° Cinquante-cinq ares quatre-vingt-dix centiares de terre, au même lieu, joignant au nord un sentier, au levant un chemin, compris au plan cadastral sous le numéro 230 de la section A, ci... » 55 97

3° Dix-sept ares dix centiares de terre, au Clos-de-la-Bachelierie, compris au plan cadastral sous le numéro 1209 de la section A, ci... » 17 10

4° Sept ares trente centiares de terre à la Bachelierie, compris au plan cadastral sous le numéro 1271 de la section A, ci... » 7 30

5° Trente et un ares de terre, Sous-Bois, joignant au midi un chemin, compris au plan cadastral sous le numéro 405 de la section B, ci... » 31 »

6° La Vieille-Raise, terre, d'une contenance de quarante-cinq ares quinze centiares, joignant au midi un chemin, au couchant Louis Renaud, comprise au plan cadastral sous le numéro 412 de la section B, ci... » 45 15

7° Le Bois-Rogé, bois, d'une contenance de onze ares, joignant au nord un chemin, compris au plan cadastral sous le numéro 216 de la section C, ci... » 11 »

8° La Mare et la Perruche, bois et vigne d'une contenance totale de un hectare neuf ares, joignant au nord et au midi des chemins, compris au plan cadastral sous les numéros 725, 726 et 727 de la section C, ci... » 1 9 »

9° La Quintonnerie, grande, d'une contenance de quatre-vingt-cinq ares cinquante centiares, joignant au levant M. Mauriceau, au midi un chemin, compris au plan cadastral sous le numéro 774 de la section C, ci... » 85 50

10° Le Marais, terre, d'une contenance de cinq ares, joignant au levant l'article ci-dessus, au couchant un chemin, compris au plan cadastral sous le numéro 26 de la section D, ci... » 3 »

11° Le Marais, terre et jardin, d'une contenance totale de soixante-dix-sept ares vingt centiares, joignant au levant l'Aubance, dont moitié fait partie des présentes, au midi un fossé dépendant des présentes, compris au plan cadastral sous les n° 46 et 47 de la section D, ci... » 77 20

12° L'Île, terre, en deux morceaux, d'une contenance totale de cinquante-neuf ares, joignant au levant héritiers Goeffier, au couchant l'article ci-dessus, compris au plan cadastral sous les n° 58 et 141, section D, ci... » 59 »

13° L'Île, terre en deux

morceaux, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-quatre ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au midi un sentier, compris au plan cadastral sous les numéros 99 et 126 de la section D, ci... » 1 84 50

14° Les Petits-Prés, pâture, d'une contenance de dix ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au midi Louis Repou, compris au plan cadastral sous le n° 290, section D, ci... » 10 50

15° Les Petits-Prés, terre d'une contenance de soixante-deux ares cinquante centiares, joignant au levant Etienne Moreau, au midi le ruisseau de Gasté, dont moitié fait partie des présentes, compris au plan cadastral sous le n° 292 de la section D, ci... » 62 50

16° La Fontaine, verger, d'une contenance de dix-huit ares quatre-vingts centiares, joignant au nord un chemin, au midi héritiers Menuau, compris au plan cadastral sous le numéro 322 de la section D, ci... » 18 80

Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

17° Quatre parcelles de bois, au Bois-de-Cumerals et au Petit-Bois, d'une contenance totale de vingt et un ares trente centiares, compris au plan cadastral sous les numéros 1171, 1174, 1176 et 1280 de la section A, ci... » 21 30

Total de la contenance : huit hectares quinze ares trente-deux centiares, ci... » 8 15 32

MISE A PRIX.

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de quarante mille francs, ci... » 40.000

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42 ;

2° A M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile. Saumur, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-cinq.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, f^o case n. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DEUX LOTS Par adjudication, qui aura lieu en l'étude de M^e GAUTIER, Le dimanche 21 juin 1885, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, ruelle du Petit-Pré, Avec servitudes, cour et vaste jardin, dépendant de la succession de M^{me} veuve Fontaine.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. MOREAU, propriétaire à Villebernier. (493)

A LOUER

DEUX PIÈCES Servant de Magasins, Rue du Portail-Louis, 23-25.

REMISES ET ÉCURIE

Rue du Petit-Versailles. S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans. (439)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉPART.

Le DIMANCHE 21 JUIN, à 2 heures, M^e GAUTIER procédera à la vente aux enchères publiques des divers meubles et objets mobiliers, garnissant la maison Christiani, à la Croix-Cassée, commune de Villebernier. On vendra : Lits, tables, chaises, batterie de cuisine, fourneau économique, volailles et différents autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE Avec jouissance de suite En 2 lots, au gré des amateurs

La Propriété

DES TOURELLES

Sise à la Croix-Cassée, commune de Villebernier, à deux kilomètres de Saumur.

1° Lot.

Une très-jolie maison de maître, distribuée, au rez-de-chaussée, de vestibule, salon, salle à manger, cuisine, buanderie, four, pompe; au premier étage, sept pièces, mansardes et greniers au-dessus, deux tourelles, Remise, écurie, cellier, serre, chambres de domestiques, lieux, autres servitudes et jardin clos, bien planté, contenant environ 30 ares, joignant la route de Saumur à Villebernier.

2° Lot.

Maison de jardinier, comprenant deux chambres, grenier, four et tourelles au-dessus, cellier, pompe et jardin parfaitement planté, contenant environ 25 ares et joignant la route de Saumur à Launay.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (517)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée et neuve Avec beau Jardin, cour et écurie Située rue des Boires, n° 25. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT

BEAUX APPARTEMENTS

Meublés ou non meublés, Situés rue Nationale, 31. S'adresser à M^{me} veuve BOUQUIN Beau MOBILIER à vendre à l'amiable.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Remise, Cave et Grenier

S'adresser à M^{lle} LECHAT, n° 15 BRAC, notaire.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7. Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse des prix de s'effectuer sur les vins, il offre des très-bons vins, depuis 75 francs, veaux du pays, depuis 75 francs, barrique, et du vin blanc depuis 100 francs; par 1/2 pièce, 3 francs plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

La maison P. FOUCHÉ, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie.

Saumur, imp. P. GODET.